



Séance
extraordinaire
9 juillet 2014

À la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 9 juillet 2014 à 19 heures 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présentes et présents :

M. Jean-Pierre Reid, président
Mme Silvia Barkany
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilles Chagnon
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
Mme Mylène Deneault
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais (19 h 48)
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Johanne Légaré, vice-présidente
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Lorange
M. Jean Malette
M. Marcel Pépin

Étaient absentes et absent :

Mme Sylvie Joannis
M. André Maurice
Mme Marthe Nault
Mme Francine Poitras

Étaient également présente et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Daniel Jacob, directeur, Service des technologies de l'information
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice au Service des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir vérifié le quorum, le président procède à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-13-14-189 Monsieur Dominique Kenney propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le président du Conseil des commissaires, M. Jean-Pierre Reid, souhaite la bienvenue à tous les membres. Il apporte des précisions quant aux développements concernant les dossiers de la construction de l'École de de l'Amérique-Française, de la prochaine école ainsi que du Centre communautaire du Plateau. Il souhaite de très belles vacances aux membres.

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général, souligne que M. Martin Auger, assumera la direction de l'École Saint-Jean-Bosco jusqu'au 31 décembre 2014. Mme Sonia Belley, enseignante à l'École secondaire Mont-Bleu, assumera la direction adjointe par intérim à l'École Saint-Jean-Bosco et à l'École du Marais afin d'effectuer le remplacement de M. Martin Auger.

PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

**Nomination –
Directrices ou
directeurs de certaines
écoles**

**NOMINATION – DIRECTRICES OU DIRECTEURS DE CERTAINES
ÉCOLES**

Considérant la nécessité de procéder à des changements de direction de certaines écoles ;

Considérant les échanges informels avec l'Association des directeurs et directrices d'établissement de l'Outaouais (ADEOQ) – section CSPO et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) – section CSPO ;

Considérant les discussions intervenues à huis clos en caucus des commissaires ;

Considérant la recommandation du directeur général ;

C.C.-13-14-190 Madame Francine Lorange propose que le Conseil entérine les nominations suivantes :

- M. Michel Letang, directeur à l'École des Rapides-Deschênes soit nommé directeur de l'École secondaire de l'Île ;
- M. René Bastien, directeur à l'École secondaire de l'Île, soit nommé directeur à l'École secondaire Grande-Rivière ;
- M. Stéphane Lacasse, directeur à l'École secondaire Grande-Rivière, soit nommé directeur à l'École secondaire Mont-Bleu ;
- M. Robert Beaudry, directeur à l'École secondaire Mont-Bleu, soit nommé directeur à l'École des Rapides-Deschênes ;

le tout à compter du 10 juillet 2014 et conformément au *Règlement déterminant certaines conditions des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.*

Adoptée à l'unanimité

Incidence

19 h 48 M. Michel Gervais prend son siège.

**Taxe scolaire – Taux
d'intérêt sur les
arrérages**

TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire ;

C.C.-13-14-191 Monsieur Gilbert Couture propose que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit fixé à 16 % pour l'année scolaire 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation – Budget
des écoles et des
centres 2014-2015**

**APPROBATION – BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES
2014-2015**

Considérant que, conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés conformément au cadre budgétaire 2014-2015;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les conseils d'établissement conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que ces budgets font partie intégrante du budget de fonctionnement de la Commission scolaire;

Considérant la recommandation du Comité de vérification;

C.C.-13-14-192 Monsieur Mario Crevier propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2014-2015, sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et les dépenses des établissements.

Adoptée à l'unanimité

Adoption – Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2014-2015

ADOPTION – BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2014-2015

Considérant que, conformément à l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015 ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus d'un montant total de 159 500 269 \$ et des dépenses d'un montant total de 160 000 269 \$, pour une prévision budgétaire déficitaire de 500 000 \$;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 12 718 399 158 \$ conformément à la Loi et aux règles budgétaires 2014-2015 ;

Considérant que le taux nominal de la taxe scolaire est calculé à 0,25942 \$ du 100 \$ d'évaluation en considération du produit maximal de la taxe scolaire conformément au *Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2014-2015*;

Considérant l'aide additionnelle à la taxation prévue pour 2014-2015 équivalant à 0,01044 \$ du 100 \$ d'évaluation et représentant cinquante pourcent (50 %) du montant de l'année financière 2013-2014;

Considérant que le taux effectif de la taxe scolaire calculé est de 0,24898 \$ du 100 \$ d'évaluation ;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification relative au taux de la taxe scolaire et au budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015 ;

C.E.-13-14-193 Monsieur Gilles Chagnon propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,25942 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux effectif de la taxe scolaire soit fixé à 0,24898 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Vote

Pour : 11

Contre : 4

Adoptée à la majorité

Incidence

21 h 10 M. Jean-Pierre Brind'Amour quitte son siège.

21 h 32 Mme Mylène Deneault quitte son siège.

21 h 33 Mme Marie-Andrée Lépine se lève de son siège.

21 h 35 Mme Marie-Andrée Lépine reprend son siège.

21 h 35 Mme Francine Lorange se lève de son siège.

21 h 38 Mme Francine Lorange reprend son siège.

Confirmation des besoins liés au mandat du regroupement CCSR-CRPQ relatif à l'acquisition de technologies numérique interactives pour l'année scolaire 2014-2015

CONFIRMATION DES BESOINS LIÉS AU MANDAT DU REGROUPEMENT CCSR-CRPQ RELATIF À L'ACQUISITION DE TECHNOLOGIES NUMÉRIQUE INTERACTIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Considérant l'allocation annoncée par le MELS pour la mesure 50731 (TNI) en 2014-2015, représentent une somme de 495 000\$;

Considérant que le regroupement CCSR-CSPQ demande pour l'année 2014-2015 une confirmation des besoins en technologies numériques interactives afin de procéder à la mise à jour du mandat de l'appel d'offres DAR999106730 dont l'échéance est le 30 juin 2016;

Considérant l'obligation de la Commission scolaire de s'approvisionner via le regroupement CCSR-CSPQ dans le cadre de la mesure 50730 du MELS pour les TNI;

Considérant l'obligation de compléter la mise à jour du mandat afin de bénéficier des ententes à intervenir auprès du regroupement CCSR-CSPQ pour l'année 2014-2015;

Considérant la *Politique d'achat (70-10-20)* de la Commission scolaire et la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

C.C.-13-14-194 Madame Francine Lorange propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais adhère au mandat d'achat du regroupement CCSR-CSPQ, pour un engagement de 495 000\$ et qu'elle autorise M. Jean-Claude Bouchard, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire, les documents relatifs à cette adhésion.

Vote

Pour : 13

Contre : 2

Adoptée à la majorité

Incidence

21 h 40 Mme Francine Lorange quitte son siège.

Recommandations du protecteur de l'élève à la suite d'une plainte de parents d'un élève de l'École du Plateau

RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE À LA SUITE D'UNE PLAINTÉ DE PARENTS D'UN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU

Considérant la résolution C.C.-13-14-184 ;

Considérant les recommandations prévues dans ledit rapport du protecteur de l'élève du 16 juin 2014 ;

Considérant la lecture approfondie de ces recommandations par le Conseil à huis clos ;

Considérant que les besoins de l'élève dont il est question dans le rapport ont fait l'objet d'une analyse exhaustive ;

Considérant que la Commission scolaire tient toujours compte de l'avis de tous les professionnels concernés et des parents avant de décider de mettre en place un plan d'intervention prévoyant des mesures adaptatives et de l'aide technologique ;

Considérant que la Commission scolaire entend rester vigilante et assurer une surveillance constante des besoins de l'élève dans le contexte de son passage au secondaire ;

Considérant que le Service des ressources éducatives et les professionnels de la Commission scolaire se trouvent au cœur du processus de réflexion continue auquel participe le MELS et les commissions scolaires de la région sur la définition de besoins et de

réussite pour les élèves HDAA et les élèves à risque ainsi que sur la place que doit occuper les professionnels externes dans l'élaboration des plans d'intervention ;

Considérant que les besoins et demandes sont accueillis avec respect et ouverture selon le rôle accordé à tous les intervenants conformément aux cadres légaux, réglementaires ainsi qu'aux politiques du MELS et de la Commission scolaire ;

C.E.-13-14-195 Monsieur Dominique Kenney propose que le Conseil accueille les recommandations du protecteur de l'élève contenues dans son rapport du 18 juin 2014 avec d'importantes réserves et qu'il maintienne la décision du directeur général rendue le 16 mai 2014 sur la demande de mesures adaptatives, incluant de l'aide technologique, des parents d'un élève de l'École du Plateau.

Adoptée à l'unanimité

Incidence

22 h 16 Mme Chantal Leblanc-Bélanger quitte son siège.

AUTRES SUJETS

Ventilation à l'École du Parc-de-la-Montagne
Ouvrage de maçonnerie à l'École du Parc-de-la-Montagne

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-13-14-196 Madame Silvia Barkany propose la levée de la séance.

Il est 22 heures 20 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2014

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Message du président
3. Intervention du public
4. Nominations – Directrices ou directeurs de certaines écoles
5. Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages
6. Approbation – Budget des écoles et des centres 2014-2015
7. Adoption – Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2014-2015
8. Confirmation des besoins liés au mandat du regroupement CCSR-CSPQ relatif à l'acquisition de technologies numériques interactives pour l'année scolaire 2014-2015
9. Recommandations du protecteur de l'élève à la suite d'une plainte de parents d'un élève de l'École du Plateau
10. **Autres sujets**
 - 10.1 Ventilation à l'École du Parc-de-la-Montagne

10.2 Ouvrage de maçonnerie à l'École du Parc-de-la-Montagne

11. Levée de la séance